



Proposition d'atelier de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et gestes qui sauvent

Action sociale Retraite
Malakoff Humanis Agirc Arrco (MHAA)



Echange du 19/10/2021



- 1 Le contexte
- 2 Les ateliers Malakoff Humanis
- 3 Objectif général
- 4 Les modalités de financement
- 5 Plan d'action
- 6 Vos contacts

1 - LE CONTEXTE

Depuis le 19 avril 2021, le code du travail impose à tout employeur, quels que soient l'effectif et le secteur d'activité de son entreprise, de proposer à ses salariés proches du départ à la retraite des sensibilisations à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.

Rappel de la loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020 et du décret d'application n° 2021-469 du 19 avril 2021




88F57DBE.pdf



A7870564.pdf

2 - LES ATELIERS MALAKOFF HUMANIS DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE L'ARRÊT CARDIAQUE ET GESTES QUI SAUVENT

L'Action Sociale Retraite Malakoff Humanis, dans le cadre de sa politique favorisant l'accompagnement du bien vieillir en entreprise, vous propose une solution simple à mettre en œuvre, adaptée à votre situation et en partie financée par son fonds d'action sociale, pour vos salariés à partir de 58 ans.

Nos partenaires : 





3 - Objectif général

- Cible visée : salariés de 58 ans et plus,
- Groupe : un minimum de 4 et un maximum de 10 participants,
- Lieu(x) : **Dans vos locaux** (aucun besoin spécifique, une salle d'une capacité suffisante pour le nombre de participants et permettant la manipulation d'un mannequin) ou sur un atelier inter entreprises en proximité (**à partir de 2022**).
- Format retenu : présentiel exclusivement (directive du Ministère de l'intérieur),
- Présentation de l'action : atelier de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent,
- Objectifs : à l'issue de la sensibilisation, le participant doit être capable d'exécuter les gestes de premiers secours destinés à :
 - Se protéger, protéger la victime et les témoins,
 - Alerter les secours d'urgence adaptés,
 - Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.
- Durée : 2 heures
- Période souhaitée : proposition de dates à définir par l'entreprise pour les ateliers organisés au sein de l'entreprise ou selon la programmation des sessions inter entreprises (à partir de janvier 2022).
- Méthodes et outils pédagogiques : interactif et participatif
- Profil intervenants experts : professionnels ou organismes qui remplissent les conditions prévues par arrêté des ministres chargés du travail de la santé et de la sécurité civile.

4 - LES MODALITES DE FINANCEMENT

Actions/formats	Coût unitaire HT	Contributions
<p><u>Atelier en intra dans votre établissement</u></p> <p>:</p> <p>Atelier de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent pour un groupe de 4 à 10 salariés au sein de l'entreprise.</p> <p style="text-align: center;">Action sociale MHAA</p> <p style="text-align: center;">Entreprise</p>	<p>420 € HT + frais de déplacement</p>	<p style="background-color: #ffff00; padding: 5px; border-radius: 10px; text-align: center;">Financement à 100% par l'action sociale pour 1 action mise en place avant le 31/12/2021</p> <p>210 € HT + frais de déplacement de l'intervenant 210 € HT</p>
À partir de 2022		
<p><u>Atelier en Inter entreprises :</u></p> <p>Atelier de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent proposé sur le territoire pour les entreprises du secteur, selon programmation à venir (2022) Inscription en ligne.</p> <p style="text-align: center;">Action sociale MHAA</p> <p style="text-align: center;">Entreprise</p>	<p>57 € HT/stagiaire</p>	<p>28,50 € HT/stagiaire</p> <p>28,50 € HT/stagiaire</p>



VOTRE CONTACT

Direction de l'Action sociale Retraite

Irène PICHON

Chargée de Développement social

Mob. : +33 (0)6 10 73 27 54

E-mail :

irene.pichon@malakoffhumanis.com

Merci !